



## Barème d'honoraires à compter du 1er JANVIER 2023 (TVA 20%)

*Les honoraires sont à la charge du vendeur.*

PRIX DE VENTE	HONNORAIRES TTC*
0 à 500 000 €	6 %
500 001 à 800 000 €	5,5 %
A partir de 800 001 €	5 %

MANDAT DE VENTE EXCLUSIF	4%
--------------------------	----

*Les honoraires sont à la charge du vendeur.*

\* Les honoraires de transaction étant libre, notre agence se réserve la possibilité d'en atténuer la portée en rapport avec le principe de liberté du travail et au décret d'application de la loi numéro 70-9 du 2 janvier 70 dite « LOI HOGUET ». Les honoraires ne peuvent être supérieur à ceux ci-dessus exposés. Ils pourront cependant être réduits dès la signature d'un mandat et/ou lors de la négociation en vue d'établir une promesse de vente.